Envoyé en préfecture le 22/09/2026
Reçu en préfecture le 22/09/2026
Publié le
ID : 021-212104251-20260922-DEC_2026_88-CC

VILLE DE MONTBARD
B.P. 90
21506 MONTBARD CEDEX

DECISION DU MAIRE N° DEC_2026_88

Objet : **RESILIATION CONVENTION D'OCCUPATION – la Maison des jeunes et de la culture**

Le Maire de la Ville de Montbard,

VU l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Municipal n°2026.52 du 2 avril 2026 l'autorisant à décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze années,

Vu la location consentie à la MJC lors de la signature de la convention en date du 12/03/2026,

VU la nécessité pour la commune de récupérer le garage sis 3 Place Aline Gibez

DECIDE

Article 1 : La résiliation de la convention consentie à la Maison des jeunes et de la culture concernant le local situé au 3 Place Aline Gibez 21500 Montbard.

Article 2 : Que cette résiliation est consentie à compter du 14/09/2026.

Article 3 : Cette décision sera transmise au Président de la Maison des jeunes et de la culture, au service Finances et à la Sous-Préfecture de Montbard.

Signé électroniquement par : Laurence PORTE
Date de signature : 22/09/2026
Qualité : Maire